RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE METZ

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 613-1 et D. 222-27,
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié, relatif à la création du grade de master,
Vu le décret n° 2000-271 du 22 mars 2000 portant organisation des Ecoles Nationales d'Ingénieurs,
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 20 octobre 2009 relatif à l'habilitation de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz à délivrer le diplôme national de master en partenariat avec l'Université Paul Verlaine-Metz et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers,
Vu les pièces justificatives produites par l'intéressé(e),
Né(e) le 22 novembre 1988 *à* BARRANQUILLA ATLANTICO (Colombie) *en vue de son inscription au master,*
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires,

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ** **à finalité recherche et professionnelle**
Mention : **Sciences pour l'ingénieur** *Spécialité :* **Mécanique, Matériaux, Structures, Procédés**

est délivré à **M. Farid Jamil SESIN RUEDA** *pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés au titre de l'année universitaire 2010-2011*
et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Metz, le 29 juin 2011

Le titulaire

Le Directeur de l'ENIM
Pierre PADILLA

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités
Jean-Jacques POLLET

ENIM 3626844

Scanned with CamScanner